

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BOUQUET Frédéric, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, , Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. MANIGAND Hervé, M. DURAND Paul.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2021 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2021.*

**3– ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PONT DES LABOUREURS :**

L'enquête publique sur le pont des laboureurs s'est terminée le 16 juillet 2021, sans opposition particulière.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ENTERINE** le périmètre de conservation du pont des laboureurs tel que défini par l'enquête publique.*

**4– CONVENTION POUR L'APPEL À PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :**

Afin d'améliorer l'informatique du groupe scolaire, tout le réseau a été revu avec la mise en place de nouvelles prises électriques et de prises RJ45.

L'école s'est également équipée d'un agenda électronique permettant les échanges avec les familles et l'utilisation d'applications scolaires (abonnement pour 2 ans).

La subvention de l'éducation nationale nous a été accordée pour un montant de 3 257 € sur les 4 838 € de travaux engagés. Pour pouvoir être versée, il convient de signer une convention avec l'éducation nationale.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'éducation nationale pour le versement de la subvention.*

**5 – DEMANDE DE SUBVENTION ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ DES COMMUNES AU DÉPARTEMENT :**

La demande de subvention du département est à déposer avant le 31 juillet 2021. Elle concerne le projet de réaménagement du parvis de l'école à la suite de la démolition de l'abribus.

Le projet comprend :

- La démolition de l'abris bus
- La remise en état du sol
- L'aménagement en jardin pédagogique
- La réfection des massifs existants

Pour un devis de 35597.60 € HT, soit 42 717.12€.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le dépôt du dossier de demande de subvention au département au titre des Equipements de proximité des communes pour un montant de 30 % des travaux envisagés soit 10679 €.*

## **6- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE :**

La modification des statuts envisagée concerne 3 points :

Article 3 : transfert du siège social Place de l'hôtel de ville à St Trivier-sur-Moignans

Article 6 : composition du bureau : 1 président, des vice- présidents et 1 ou plusieurs membres

Ajout l'un article complémentaire pour la création de commissions permanentes ou temporaires.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône exposées ci-dessus*

## **7 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :**

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet de répondre aux besoins de gestion de trésorerie dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux engagés. Il s'agit du même fonctionnement que pour un prêt mais sur une durée maximum d'un an, avec des frais de dossier et un taux fixe ou variable selon l'organisme bancaire choisi.

Le Conseil Municipal ayant exprimé une préférence pour un taux fixe, il est proposé de faire appel à la Caisse d'Epargne. Pour un montant de 120 000 €, les frais de dossier s'élèvent à 0.40%, soit 480€ et le taux d'intérêt est de 0.65%.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 120 000 euros pour un an auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,65%.*

## **8 – CONTRAT D'EMBAUCHE D'UN APPRENTI :**

Afin de renforcer l'équipe technique et en vue du prochain départ à la retraite d'un agent, il est envisagé de conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec un jeune en formation CAPA Jardinier Paysagiste à la MFR de Bâgé-le-Châtel.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Madame le Maire à signer un contrat d'apprentissage avec un jeune scolarisé à la MFR de Bâgé.*

## **9- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

Le retraitage des bulletins municipal est arrivé.

Les travaux de voirie 2021 sont terminés ainsi que les peintures routières.

Le curage des fossés par la société ETPC débutera fin août – début septembre.

Des travaux de réparation de la digue devront être engagés compte-tenu des dégradations dues à la crue récente de juillet.

Christian Lorin a terminé le recensement des parcelles SNCF.

A la suite de la dénonciation du contrat par la société de restauration, l'association de la cantine scolaire a décidé de reprendre entièrement la gestion pour ne pas augmenter le prix du repas. L'amélioration acoustique des sols de la cantine est en cours de réalisation.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES :**

Dans le cadre du projet de la « voie Veyle » (Grièges – Mézériat) la Communauté de Communes de la Veyle nous demande de nous prononcer sur 2 tracés comprenant chacun 3 options :

Tracé route des 4 arches :

Option 1 : mise en impasse pour réserver la route à la voie Veyle

Option 2 : mise en sens unique pour réserver l'autre voie à la voie Veyle

Option 3 : voie partagée avec signalétique renforcée

Tracé route des Parelles (nécessitant la création d'une passerelle pour traverser la Veyle) :

Option 4 : mise en impasse pour réserver la route à la voie Veyle

Option 5 : création d'une voie douce en parallèle de la route existante

Option 6 : voie partagée avec signalétique renforcée

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **OPTÉ** pour l'option 5, plus coûteuse mais plus sécurisée et sans contrainte ou restriction pour les véhicules.*

Dans le cadre du projet de prolongation de la voie bleue (Grièges – Cormoranche), il convient de signer une convention avec les VNF pour autoriser les vélos à circuler sur le chemin de halage et pour poser la signalétique spécifique.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention avec les VNF (voies navigables de France) pour la circulation des vélos sur le chemin de halage et la pose de signalétique.*

La subvention pour le chemin piétonnier Faty-Villeneuve a été accordée pour un montant de 34 285 €

Prochain conseil municipal le 14 septembre 2021.

Séance levée à 23h00

*A GRIEGES, le 27 juillet 2021*

*Le Maire, Annick GREMY*